

# L'AUTRE INÉGALITÉ À L'ÉCOLE

NOTE n° 4 - Fondation Jean-Jaurès  
Observatoire de l'éducation - 23 février 2016

égalité  
INVENTER  
MOBILISER

## LA PROGRESSIVE TERRITORIALISATION DES VIOLENCES SCOLAIRES

Smain Tsouria\*

\*Universitaire.

Les inégalités socio-économiques se traduisent fortement au sein de l'école française. Cette spécificité, réaffirmée par l'enquête PISA de 2012, a été largement commentée dans les médias et parmi les décideurs. Une autre facette de notre système éducatif paraît actuellement moins présente. Elle semble même connaître une certaine résorption dans le débat public, largement occupé par le sujet des réformes en cours. Il s'agit des violences scolaires. Signe de son retrait relatif de la scène médiatique, le sujet a même connu une forme de focalisation, en décembre dernier, sur la question du cannabis dans le second degré. Pourquoi dès lors faudrait-il lier les inégalités éducatives et les violences scolaires ? Et tout d'abord, comment définir les premières ?

Les violences scolaires sont un sujet à la fois changeant et récurrent. Le choix du pluriel est révélateur d'une difficulté, celle de leur définition et de leur qualification. Il peut être retenu l'approche suivante, qui englobe dans les violences scolaires « les actions qui entraînent la souffrance ou des dommages physiques ou psychiques chez des personnes qui sont actives dans ou autour de l'école, ou qui visent à endommager des objets à l'école »<sup>1</sup>. Comme le relève Éric Debarbieux, la perception des violences scolaires varie entre deux pôles. D'une part, l'opinion retient les gestes les plus spectaculaires, comme l'agression filmée d'une professeure de lycée le 24 avril 2006, à Porcheville. Cependant, ces violences restent minoritaires. D'autre part, une approche plus large, développée notamment par Éric Debarbieux, intègre aussi les « micro-violences », c'est-à-dire les comportements récurrents d'incivilité. Cette approche est d'ailleurs bien celle qui a été retenue lors des États généraux de la sécurité scolaire<sup>2</sup>.

La question des violences scolaires joue un rôle croissant dans les difficultés de l'école dans certains territoires. La notion de « territorialisation », utilisée parfois de manière extensive, sera définie ici comme la concentration, dans certains établissements éducatifs – et ce en rapport avec leurs territoires – des violences scolaires.

1. Alain Bauer, Christophe Soullez, « Les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place des familles », rapport remis au ministre de l'Éducation nationale, 2010.

2. Sorbonne, 7-8 avril 2010.

### Une progression tendancielle, des transformations multiples

Les violences scolaires sont en progression tendancielle depuis la fin des années 2000, une évolution inquiétante et peut-être sous-estimée. Pour l'année scolaire 2008-2009, l'enquête SIVIS<sup>3</sup>, retenue depuis 2007 comme indicateur par le ministère de l'Éducation nationale, comptabilisait près de 10,5 incidents graves pour 1 000 élèves. Elle comptabilisait près de 14,4 actes de violences importantes pour l'année 2012-2013, constituant une augmentation forte. La dernière enquête SIVIS pour l'année 2014-2015 indique une baisse minime, à 12,4 incidents graves pour 1 000 élèves. En réalité, le changement de l'appareil statistique utilisé pour ces deux années scolaires semble devoir expliquer l'essentiel de ce répit, qui paraît donc largement artificiel<sup>4</sup>.

Depuis 2007, date qui marque à peu près la tendance à la hausse des violences scolaires, il y a eu une évolution majeure, qui n'a peut-être pas reçu suffisamment d'attention. Jusqu'en 2006-2007, la violence scolaire avait pour principaux auteurs et victimes les élèves. Les violences exercées par les personnels, qui pouvaient être particulièrement brutales, sont en recul : elles représentent aujourd'hui moins de 1 % des actes recensés. De même, contrairement à ce que quelques faits divers médiatisés laisseraient croire, les parents d'élèves sont de moins en moins auteurs de violences scolaires, selon l'enquête SIVIS. Depuis 2007, phénomène nouveau, les personnels sont désormais les premières victimes de violences scolaires (en 2006-2007, ils étaient 36 % des victimes, 45 % en 2010-2011). Les élèves sont de plus en plus dominants chez les auteurs (86,7 % aujourd'hui). Les garçons représentent la grande majorité des auteurs de violence (76 %), une surreprésentation ancienne et stable.

Or, les enquêtes de victimation (qui visent à mesurer les violences subies dans un échantillon donné) portent surtout, depuis les États généraux de la sécurité scolaire, sur les élèves, en particulier les collégiens. Les personnels ont fait l'objet d'enquêtes moins systématiques, et souvent plus localisées. Peuvent être citées celle d'Éric Debarbieux<sup>5</sup> et de Georges Fotinos<sup>6</sup> sur le premier degré. Certaines, comme celle de Georges Fotinos pour la MGEN<sup>7</sup>, portent plus largement sur la montée des souffrances professionnelles au sein de l'Éducation nationale.

---

3. Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.

4. Marianne Julliard, « Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels », *Note d'information* n° 38, ministère de l'Éducation nationale, novembre 2014 ; « Les signalements d'incidents graves dans le second public sont stables en 2014-2015 », *Note d'information* n° 49, décembre 2015.

5. « Enquête de victimation et climat scolaire auprès des personnels de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis », 19 janvier 2012.

6. « L'école entre bonheur et ras-le-bol », UPEC/FAS, septembre 2012.

7. Georges Fotinos et José Mario Horenstein, *La qualité de vie au travail dans les lycées et collèges. Le « burn-out » des enseignants*, enquête avec le soutien MGEN/CASDEN, octobre 2011.

### Une donnée croissante : les inégalités territoriales des violences scolaires

Derrière cette hausse tendancielle des violences scolaires, et le fait que les catégories de victimes aient évolué, une autre tendance apparaît aussi. Il s'agit de la concentration, dans certains segments du système éducatif, des violences. Cette réalité est ancienne. Dès 1979, un premier rapport du groupe « vie scolaire » de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, intitulé *La violence dans les établissements scolaires du premier cycle du second degré*<sup>8</sup>, pointait une cinquantaine de collèges où se localisaient de manière importante les violences scolaires.

Cette concentration prend deux aspects, à la fois éducatif et géographique. En effet, les collèges et les lycées professionnels tendent à être des lieux privilégiés des actes graves. Cette évolution peut être repérée par le ratio d'actes entre ces établissements et les lycées généraux et technologiques (LEGT) et polyvalents (LPO). L'écart entre ces trois types d'établissements est important. Il tend à s'accroître depuis l'année 2007-2008 entre LEGT/LPO et lycées professionnels. C'est la conséquence directe de l'augmentation continue des incidents graves dans ces derniers. Lors de l'année scolaire 2014-2015, les lycées professionnels ont compté plus de 25 actes violents pour 1 000 élèves.

Cet écart concerne aussi, quoique de manière plus limitée, les collèges. Après une réduction de l'écart jusqu'à la fin des années 2000, le niveau de violence a sensiblement divergé entre ceux-ci et les lycées généraux et technologiques et LPO. Cependant, depuis 2012-2013, cet écart s'est légèrement resserré – en partie par la remontée des violences constatées dans les LEGT et LPO. Cette différenciation peut être affinée selon la gravité des faits, qui montre combien les différents types d'établissements s'éloignent en termes de niveaux de violence réelle et ressentie. Alors que la part des violences physiques a nettement baissé dans les lycées généraux, technologiques et polyvalents depuis l'année 2012-2013, elle recule peu dans les LP, et quasiment pas en collège.

#### Comparaison lissée des violences comptabilisées par SIVIS<sup>9</sup>

|  | 2007-2008 | 2010-2011 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Lycées généraux, technologiques, polyvalents | 1         | 1         | 1         |
| Collèges                                     | 3,75      | 2,72      | 2,22      |
| Lycées professionnels                        | 3,77      | 3,78      | 4,5       |

Lecture : pour un incident grave en LEGT/LPO en 2010-2011, il y en a eu 3,78 en lycées professionnels.

8. Jean-Paul Delahaye, « L'Inspection générale de l'Éducation nationale et les violences scolaires en 1979 : les leçons à tirer du passé », *La revue de l'inspection générale* n° 5, 2008, pp. 46-51.

9. Données tirées de « Repères et références statistiques » (RERS), édition 2012, et de Marianne Julliard, *art. cit.*, novembre 2014.

Certes, cette différenciation peut très partiellement s'expliquer par l'implantation des établissements. Les collèges sont en effet sensiblement plus nombreux en zones urbaines sensibles (ZUS) que les lycées. Cependant, cette différence de localisation reste très limitée (8,3 % contre 9 %). La territorialisation est plus nette si l'on considère l'évolution comparée des établissements du second degré ne déclarant aucune violence et ceux qui en déclarent quatre incidents graves ou plus. Tous les secteurs du second degré (collèges, LEGT, lycées professionnels) sont marqués par une nette polarisation entre une catégorie d'établissements très violents et une autre regroupant un second degré ne déclarant aucune violence importante.

### Taux de déclaration d'incidents à SIVIS, en pourcentage<sup>10</sup>

| Déclaration à SIVIS      | Collèges ne déclarant pas d'incidents | Collèges déclarant quatre incidents ou plus | LEGT ne déclarant pas d'incidents | LEGT déclarant quatre incidents ou plus | LP ne déclarant pas d'incidents | LP déclarant quatre incidents ou plus |
|--------------------------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|---|---------------------------------|---------------------------------------|
| Année scolaire 2007-2008 | 37 %                                  | 19 %  | 44 %                              | 8 %                                     | 33 %                            | 18 %                                  |
| Année scolaire 2012-2013 | 39 %                                  | 22 %  | 52 %                              | 14 %                                    | 34 %                            | 28 %                                  |

Lecture : en 2007-2008, 37 % des collèges ayant répondu à SIVIS n'ont déclaré aucune violence.

Cette concentration croissante se traduit par la constitution d'une catégorie de collèges et de lycées connaissant une grave situation d'insécurité. En effet, 5 % des établissements du second degré de l'enquête SIVIS regroupe 24 % des violences comptabilisées. C'est autant que les 70 % des établissements les plus calmes. Un vrai phénomène de ghettoïsation « par le haut » et « par le bas » traverse le second degré avec une intensité croissante. Le phénomène est très comparable à l'action des marchés scolaires, qui renforcent à la fois le nombre des établissements d'élite et de ceux en grave difficulté<sup>11</sup>. Les deux concentrations (difficultés socio-éducatives et violences) sont les deux faces d'un même phénomène, celle d'un séparatisme scolaire généralisé. La territorialisation accrue des violences scolaires dans une fraction réduite (quoiqu'en augmentation) des collèges et des lycées a de même pour contrepartie l'accroissement du pourcentage d'établissements apaisés.

### Quels enjeux et quelles pistes ?

La territorialisation des violences scolaires ne doit pas être sous-estimée dans ses conséquences. Elle alimente directement et indirectement les difficultés actuelles de

10. Données tirées de RERS, édition 2014.

11. Selon l'analyse de Georges Felouzis, Christian Maroy, Agnès van Zanten, *Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation*, Paris, PUF, 2013.

l'école française. Pire, elle constitue un phénomène auto-entretenu, qui renforce lui-même les conditions de son existence. Ainsi, les difficultés de ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale tant en aval (problèmes de recrutement) que durant la carrière (instabilité des équipes) sont corrélées à la perception des violences (ponctuelles ou effectives). En effet, le nombre de candidats aux métiers enseignants varie nettement selon le niveau de violence potentielle du lieu d'exercice<sup>12</sup>. De même, les académies les plus répulsives sont souvent celles qui connaissent un fort déséquilibre entre les demandes de sortie et les demandes d'entrée des personnels<sup>13</sup>. À ce propos, il convient de sortir des formules lénifiantes et de la tentation de relativiser les faits. Les personnels éducatifs qui évitent les établissements les plus violents sont rationnels, et pas seulement des victimes de « représentations ». Selon la dernière enquête SIVIS disponible, ils sont nettement plus victimes de violences dans les 5 % d'établissements les plus dégradés qu'ailleurs. En outre, le durcissement des stratégies d'évitement scolaire (contournement de la sectorisation, consommateurs d'école, « zapping » entre privé et public) est aussi lié chez les parents et les élèves à la crainte des violences dans l'établissement de secteur. Il peut être souligné que les plus récentes écoles musulmanes mettent l'accent sur la sérénité et la sécurité qu'elles offrent comme un de leurs vecteurs d'attractivité<sup>14</sup>.

La territorialisation des violences scolaires a été l'objet de nombreuses mesures depuis les années 1990. La coopération entre instances éducatives et forces de l'ordre a été précoce, ayant été initiée par Jack Lang dès 1992. Les années 2000-2010 ont vu la multiplication des décisions allant dans ce sens. Luc Chatel a impulsé une série d'actions, comme la sécurisation des établissements sensibles, la formation des personnels de direction et la création des équipes mobiles de sécurité (EMS). Vincent Peillon a complété ces dernières par une plus grande stabilité de déploiement dans le temps et par les APS (assistants chargés de prévention et de sécurité<sup>15</sup>) qui visent à une présence continue dans les établissements les plus violents. *A contrario*, certaines mesures ont eu peu de résultats probants. C'est le cas des établissements de réinsertion scolaire (ERS), qui avaient pour but de transplanter des groupes collégiens perturbateurs dans des collèges éloignés – et souvent hors des grandes villes<sup>16</sup>. Les ERS ont d'ailleurs été abandonnés au profit d'internats-relais depuis mars 2014. Ceux-ci mettent l'accent sur la proximité avec l'environnement de l'élève et la coéducation (système éducatif, familles, éducation populaire)<sup>17</sup>. De même, le volet « personnels et équipes » de la réforme de l'éducation prioritaire lancée à la rentrée 2014 améliore de manière sensible les conditions de travail de ceux-ci dans ce secteur éducatif.

---

12. Rapport IGEN/IGAENR, « Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines », juillet 2013.

13. MEN-DEPP, *Géographie de l'École*, 11<sup>ème</sup> édition, 2014.

14. Comme en témoigne par exemple le reportage de Libie Cousteau, « Éducation : le long chemin de l'école musulmane », *L'Express*, 25 mai 2015.

15. Circulaire n° 2012-136 du 29 août 2012.

16. Rapport IGEN/IGAENR, « Les établissements de réinsertion scolaire — bilan et perspectives », juin 2012.

17. Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014.

Ces mesures sont nécessaires. Cependant, elles constituent des dispositifs *a posteriori* dans la plupart des cas, puisqu'elles visent à rétablir le calme dans des établissements déjà dégradés. Se pose en particulier la constitution d'un noyau dur des violences scolaires, qui participe à la dégradation du climat dans les collèges et lycées les plus en difficulté. Les données analysées plus haut permettent d'établir la figure d'un élève masculin, collégien ou lycéen professionnel. Comme le relève Sylvie Airal, la sanction scolaire – notamment l'exclusion – peut pour ce public constituer une distinction positive, une affirmation de construction de la virilité<sup>18</sup>. Cette posture pose le problème des exclusions d'établissements multiples, qui confrontent à un double défi. En effet, les exclusions répétées risquent de perdre en partie ou totalement leur efficacité, et les élèves exclus sont par ailleurs re-scolarisés dans des établissements de bassin souvent eux-mêmes dégradés. À la territorialisation des violences scolaires correspond ce groupe d'élèves violents et en difficulté (scolaire, disciplinaire, sociale...). La concentration de ceux-ci dans un nombre réduit d'établissements paraît être une double injustice. Elle l'est pour les équipes éducatives de ceux-ci, déjà fragilisées, mais aussi pour les publics souvent défavorisés qui y sont scolarisés. La territorialisation des violences scolaires conduit à un délitement de l'image de l'institution éducative chez les classes populaires. C'est un risque d'autant plus réel que l'enseignement confessionnel le plus militant – par exemple le « Cours Alexandre Dumas » à Montfermeil – a d'ors et déjà commencé à l'exploiter.

La remise en cause de la dynamique de concentration des violences scolaires passe par une gamme de pistes. La première est la question cruciale de l'affectation des élèves exclus. Celle-ci devrait être faite vers des établissements calmes, afin de soulager les établissements au climat déjà dégradé. Ce choix serait une forme de courage, car il suscitera de fortes résistances au sein des collèges et des lycées privilégiés — un avant-goût ayant été offert par l'hostilité à l'implantation des ERS en 2010 et 2011. Contre la mise en place de ces établissements de réinsertion scolaire, s'étaient en effet levés les personnels éducatifs, mais aussi les parents d'élèves. La « dilution » du noyau d'élèves les plus violents est pourtant à la fois une mesure de justice éducative et sociale. Il ne peut être toléré que les élèves les plus défavorisés des quartiers populaires soient aussi ceux qui aient les conditions de travail les plus perturbées. Cette injustice s'ajoute à celles qui s'exercent par ailleurs sur cette enfance et adolescence en grande pauvreté<sup>19</sup>.

Cependant, cette mesure ne peut faire l'impasse sur le problème des élèves poly-exclus. Le cumul des exclusions — chacune étant légitime par ailleurs — finit par faire perdre son efficacité à cette mesure disciplinaire. Il paraît nécessaire d'offrir des alternatives de réinsertion scolaire, sur le modèle de l'internat de proximité, à ce noyau dur des violences. L'offre de places d'internat de proximité doit être augmentée prioritairement dans les académies les plus touchées par les violences scolaires. C'est d'ailleurs la méthode utilisée pour la transformation des ERS existantes.

---

18. Sylvie Airal, *La fabrique des garçons : sanctions et genre au collège*, Paris, PUF, 2011.

19. Cf. Jean-Paul Delahaye, *Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour tous*, rapport remis à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mai 2015.

# L'AUTRE INÉGALITÉ À L'ÉCOLE

## LA PROGRESSIVE TERRITORIALISATION

### DES VIOLENCES SCOLAIRES

En amont, les collectivités locales devraient être impliquées plus fortement dans ces projets. Cette implication viendrait s'appuyer sur les dispositifs déjà existants de politiques éducatives locales. Les PEDT (projets éducatifs territoriaux) pourraient jouer un rôle dans le cadre du premier degré. Concomitamment à la sensibilisation aux valeurs de la République (que la Ministre a intégrées aux objectifs assignés aux PEDT le 22 janvier 2015), les projets éducatifs territoriaux pourraient porter un volet de prévention des violences. Ce rôle gagnerait à ne pas s'arrêter à la fin du premier degré, et pourrait continuer par un renforcement du partenariat de l'éducation populaire avec les établissements du second degré. À l'heure de la « co-éducation » et de la communauté éducative, c'est aussi l'environnement de l'élève et de l'établissement qui peut désamorcer la tentation de la violence. La prise en charge conjointe par l'Éducation nationale et les collectivités locales permettraient de mieux prendre en charge les élèves perturbateurs. Elle éviterait une gestion en termes uniquement sécuritaires : les dispositifs ponctuels (EMS) ou de sécurisation des locaux n'ont pas remis en cause la concentration des violences scolaires. Or, cette dernière est bien devenue un des maux majeurs de notre école. De l'évitement de la sectorisation à l'instabilité des équipes, des difficultés d'apprentissage au malaise enseignant, elle est au cœur des craintes des acteurs éducatifs.

AVERTISSEMENT : La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.